Image not found or type unknown

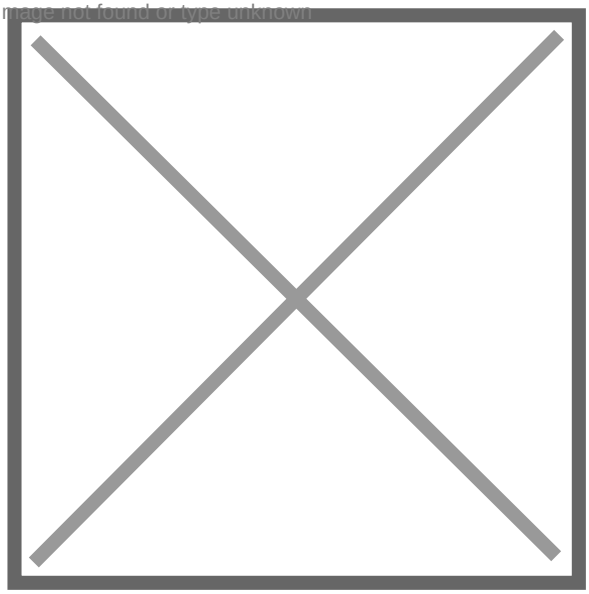

Divorce a l'amiable par consentement mutuelle

Par **nathselenia_old**, le **23/11/2007** à **20:25**

alors bonsoir dans quelques temps je vais faire un divorce a l'amiable par consentement mutuelle . voila j'aimerai savoir comme mon mari est en arret travail et que sa mission d'interrim es finie, donc il es payer par la secu , donc une tres grand baise de salaire comment je dois faire pour les factures en cours et aussi pour ma fille de 15 ans !! j'ai dit a mon mari que temps que le jugement n'es pas prononcer les factures etais en commun meme si il n'habite plus au domicile!! et il ma dit qu'il me pouvais riens faire !!! aider moi que dois-je faire diviser les factures en deux ? moi je payer ma pard mais lui si il n'ai pas soldvable !!!! merci de votre amitie nath

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés